

**DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

- Première demande ou  
 Demande de renouvellement (cocher impérativement la bonne case)

Demande à retourner avant le **31/03/2021** :

à votre IEN de circonscription ET à l'adresse mail de la DGI de la DSDEN du VAL-D'OISE : [tempspartiels95@ac-versailles.fr](mailto:tempspartiels95@ac-versailles.fr)

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

GRADE :  Instituteur  Professeur des écoles titulaire  Professeur des écoles stagiaire (Titulaire au 01/09/2021)

AFFECTATION ACTUELLE :  Titre définitif  Titre provisoire

ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT :

Type :  École élémentaire  École maternelle  Autre : (collège, EREA...)

Nom de l'établissement/commune/ et circonscription : .....

FONCTION(S) EXERCÉE(S) (directeur, adjoint, BD...): .....

POSITION STATUTAIRE OU SITUATION PARTICULIÈRE EN 2020/2021 (congé parental, disponibilité, CLM, CLD etc.): .....

**I : J'INDIQUE LE MOTIF DE MON TEMPS PARTIEL DE DROIT :**

**A  POUR ÉLEVER MON ENFANT DE MOINS DE 3 ANS (OU MON ENFANT ADOPTÉ ARRIVÉ DANS MON FOYER DEPUIS MOINS DE 3 ANS) :**

Au cas où mon temps partiel de droit pour élever mon enfant arriverait à échéance en cours d'année (la veille du 3<sup>ème</sup> anniversaire de mon enfant), j'indique si :

- 1  à son issue (indiquez la date : ..... ) je reprends à temps complet (le jour du 3<sup>ème</sup> anniversaire de mon enfant)  
2  à son issue (indiquez la date : ..... ) je continue à temps partiel (temps partiel sur autorisation effectif à compter de la date du 3<sup>ème</sup> anniversaire de mon enfant jusqu'au 31/08/2022)

**B  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE À LA SUITE D'UN ACCIDENT OU D'UNE MALADIE GRAVE :**

**C  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE DONT L'ÉTAT DE SANTÉ NÉCESSITE LA PRÉSENCE D'UNE TIERCE PERSONNE :**

**D  EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI :**

**II : J'INDIQUE LA MANIÈRE DONT JE SOUHAITE ORGANISER MON TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR L'ANNÉE 2021/2022 :**

**A  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION HEBDOMADAIRE OU ANNUELLE :**

**50 %** (« 2 jours entiers libérés/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 2 jours entiers libérés/semaine + 1 mercredi sur 2 » -)

**75 %** (« 1 jour entier libéré/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 1 jour entier libéré + 1 mercredi sur 4 »)

**Plus ou moins 75 % (uniquement)** dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine. « **1 jour entier libéré/semaine** » est libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% selon les horaires les plus habituellement constatés dans les écoles du département correspondant à une journée non travaillé d'amplitude de 5h15 minutes)

**B  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION ANNUALISÉE :**

**1 : 50% annualisé : (mon salaire est alors lissé à 50 % du 01/09/2021 au 31/08/2022) :**

je souhaite travailler durant la première période de l'année (ma quotité de travail sera donc de 100 % du 01/09/2021 au 02/02/2022 - inclus - et de 0 % du 03/02/2022 au 31/08/2022)

je souhaite travailler durant la seconde période de l'année (ma quotité de travail sera donc de 0 % du 01/09/2021 au 02/02/2022- inclus - et de 100 % du 03/02/2022 au 31/08/2022)

Si la période travaillée que je sollicite ne pouvait pas m'être octroyée, aurais-je la possibilité de reporter mon choix sur l'autre période ?  Oui  Non

**2 :  80% annualisé (« 1 jour libéré par semaine + période à temps complet de 7 semaines à effectuer entre le 03/01/2022 et le 18/02/2022 » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine : « 1 jour libéré par semaine + période à temps complet dont la durée est à déterminer et à effectuer entre le 03/01/2022 et le 18/02/2022 ») ») (joindre impérativement l'annexe 6 si je choisis cette quotité de 80% annualisé)**

Fait à ....., le .....

Signature de l'intéressé :

Fait à ....., le .....

Signature de l'IEN de circonscription :

**Annexe 2 : Demande de temps partiel de droit du 01/09/2021 au 31/08/2022**